

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Préambule

La société LA COMPAGNIE DU FAUCIGNY, société par actions simplifiées (S.A.S.), immatriculée au registre du commerce des sociétés d'ANNECY sous le numéro 82001347200015 dont le siège social est 3 rue Nicolas Girod – 74300 CLUSES et immatriculée au registre des exploitants de voiture de tourisme avec chauffeur auprès d'Atout France sous le numéro **EVTC074163627**, propose à la clientèle des entreprises et des particuliers la vente d'une prestation de " location de voiture de tourisme avec chauffeur ".

### Objet :

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre :

D'une part,

La société LA COMPAGNIE DU FAUCIGNY

Ci-après dénommée " le Vendeur " ou SAS La Compagnie du Faucigny.

Et d'autre part,

Toute personne physique ou morale souhaitant recourir aux services de la SAS La Compagnie du Faucigny

Ci-après dénommée " le client "

Ensemble dénommées " les Parties "

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ou d'adapter à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales de vente, notamment, pour les mettre en conformité avec les dispositions légales réglementaires. Le Client est donc invité à les consulter de manière régulière et avant toute réservation de prestation.

Toutefois, les conditions générales applicables à chaque prestation seront celles en vigueur au jour de la validation définitive de la prestation par le Client.

Les présentes conditions générales de vente définissent les droits et obligations respectifs des Parties contractantes à l'occasion de la vente des prestations de services effectuées par la SAS La Compagnie du Faucigny.

En signant la convention, ou le devis, ou le bon de commande ou en acceptant la confirmation de commande, le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées. Seules les dérogations faisant l'objet d'un accord écrit du Vendeur peuvent modifier l'application des présentes conditions générales.

## **Article 1 : Prestations**

Le Vendeur exerce l'activité d'exploitant de voiture de tourisme avec chauffeur. Dans le cadre de cette activité, la quête de clients sur la voie publique ou autrement appelée " maraude " est interdite et les prestations de transport dans le cadre de cette activité s'effectuent uniquement sur réservation.

Les différents types de prestations sont définis en annexe en même temps que leurs tarifications.

La prestation de location de voiture de tourisme avec chauffeur fournie par le Vendeur consiste à la mise à disposition d'un véhicule de tourisme indissociablement assortie des services d'un chauffeur.

Sont ainsi inclus dans le tarif de la prestation :

- L'assurance responsabilité civile professionnelle illimitée pour les personnes transportées
- Le carburant
- Le salaire du chauffeur qualifié comme exigé par la réglementation
- L'entretien du véhicule, sauf disposition particulière des présentes
- Les kilomètres et le temps selon devis départ et arrivée
- Les frais de péages
- Le transport des bagages du Client
- La mise à disposition d'une connexion WIFI à l'intérieur du véhicule

Le kilométrage et le temps sont comptés en fonction du lieu de départ et de destination du Client.

**Toute unité de tarification (kilomètre, heure) commencée est due.**

Un forfait de 15 € sera appliqué pour tout détour demandé par le client à hauteur de 5 km supplémentaire.

Si le Vendeur récupère le Client à un aéroport ou à une gare, le chauffeur attend le Client à la sortie du vol ou du train après que celui-ci ait récupéré ses bagages et passé la douane. Le chauffeur aura une tablette numérique lumineuse affichant le nom du Client, de sa Société ou celui de ses invités.

En cas exceptionnel où le Client ne verrait pas le chauffeur, le Client s'engage à contacter le chauffeur au numéro suivant **06 33 57 18 59**. Si le Client ne contacte pas le Vendeur, ce dernier considère que le Client ne s'est pas présenté et le transfert sera annulé et facturé.

**En cas de retard (avion, train ou autre), il sera appliqué une facturation supplémentaire de 24 € par heure (ou 6 € par quart d'heure).**

**Tout quart d'heure commencé est dû.**

## **Article 2 : Calcul de l'itinéraire**

Tous les itinéraires des prestations de transports demandés, et se faisant leur kilométrage, sont calculés à l'aide d'applications telles que Michelin, Mappy et le GPS intégré au véhicule du chauffeur. Nos tarifs sont déterminés en fonction de ces sources.

Une adresse exacte de départ et d'arrivée doit être communiquée afin de calculer l'itinéraire et se faisant le kilométrage. Une adresse exacte doit être de la forme suivante : numéro, nom de la rue, nom complet de la commune. En l'absence d'adresse complète, il sera pris en compte le point le plus éloigné de la commune, du quartier ou de la rue communiquée.

## **Article 3 : Changements d'itinéraires**

Les changements d'itinéraires et détours résultant d'évènements indépendants de la volonté du Client (Comme notamment des travaux, des intempéries, des déviations, embouteillages ou accidents) ne seront pas facturés au Client. Ces évènements ne peuvent pas constituer un motif de contestation ou de réclamation.

Les changements d'itinéraires et détours effectués à la demande du Client fera l'objet d'une facturation supplémentaire dont le montant est fixé ci-dessus.

## **Article 4 : Réservation de la prestation**

La réservation d'une prestation se fait uniquement par écrit (e-mail : [resa@lacdf.com](mailto:resa@lacdf.com) ou SMS : 0633571859).

Elle doit avoir lieu au minimum 20 minutes avant l'heure du début de la prestation de transport, conformément à la législation en vigueur.

## **Article 5 : Règlement de la prestation pour les particuliers**

Les prix indiqués par le Vendeur sont libellés en euro. TVA ou tout autre droit ou taxes comprises.

Toute prestation de transport est payable comptant auprès du chauffeur une fois le lieu de destination atteint par les moyens de paiement suivant : espèce, carte bancaire.

En cas de retard de paiement des intérêts de retard égaux à 1,5 fois le taux d'intérêt l'égal seront appliqués de plein droit et sans mise en demeure préalable.

## **Article 5.2 : Paiement de la prestation pour les professionnels**

Par exception, pour les clients professionnels, la facturation pourra être établie de manière mensuelle à partir des doubles des bons d'intervention établis à l'occasion de chaque prestation, contre signés par le bénéficiaire de l'intervention, et devra être honoré dans un délai maximum de 30 jours suivant la date d'émission.

Tout retard ou défaut de paiement peuvent entraîner de plein droit :

L'exigibilité immédiate de la somme restante due.

Le calcul et le paiement de pénalité de retard calculées sous la forme d'intérêts au taux minimum équivalent à 3 fois le taux d'intérêt l'égal ( en vigueur à la date de la facturation de la somme due).

Au-delà du délai de paiement prévu par le contrat ou, par défaut stipulé par les présentes CGV, le Client est automatiquement mis en demeure, sans rappel préalable.

La suspension de l'exécution des prestations en cours et futures conclues avec le Client.

## **Article 6 : Annulation de la prestation**

L'annulation de la prestation devra être adressée par écrit soit par e-mail, ou SMS au Vendeur.

## **Article 7 : Code de la route, règlement à bord du véhicule**

La responsabilité des chauffeurs étant engagée pendant la période des prestations, ils ont pour consigne de respecter et de faire respecter la réglementation routière et les lois en vigueur.

En aucun cas, le Client ne pourra exiger que le chauffeur dépasse la limitation de vitesse autorisée ou commette des infractions au code de la route.

De même, les chauffeurs s'interdisent de prêter leur concours à toute entreprise ou action contraire à la morale ou aux bonnes mœurs.

Le Client s'engage à garder une attitude correcte, à ne pas fumer, à ne pas consommer de produits stupéfiants ou de boissons alcoolisées à l'intérieur du véhicule.

Le port de la ceinture à l'avant comme à l'arrière est obligatoire. Le non-respect de cette règle exonère le Vendeur de toute responsabilité en cas d'accident.

Le Vendeur se réserve le droit de cesser l'exécution de la prestation ou de refuser l'accès au véhicule à la personne au comportement agressif, irrespectueux, vulgaire ou insultant à l'égard de la clientèle, des passants, des usagers de la route ou du chauffeur.

Cet arrêt ou ce refus de la prestation entraînera la facturation de la totalité de celle-ci et n'ouvrira à aucune indemnité.

Également, la réservation d'un véhicule ne garantit pas l'accès au véhicule, le chauffeur étant autorisé par la Direction, pour des raisons de sécurité ou médicales, de refuser l'accès aux personnes présentant un état d'alcoolémie qu'il estime avancé ou nécessitant des soins spécifiques.

Les dégâts causés au véhicule ainsi qu'à son équipement seront à la charge du Client.

Toutes dégradations sur le véhicule ou dégâts par l'ouverture intempestive des portières ou fenêtres par le Client lui seront facturés. C'est pourquoi le Vendeur demande au Client de laisser le chauffeur ouvrir et fermer les portières du véhicule.

L'apport et la consommation de nourriture et de boissons, autres que celles mises à la disposition du Client par le Vendeur, ne sont pas acceptés dans le véhicule sauf accord préalable du chauffeur.

Aucun animal ne sera accepté dans le véhicule sauf dans une cage ou un contenant hermétique prévu à cet effet. L'acceptation de tout animal dans le véhicule reste à l'entière appréciation du chauffeur.

Les pourboires ne sont ni inclus ni obligatoires. Ils sont laissés à l'appréciation du Client.

Lorsque le trajet est long, le chauffeur se réserve le droit d'effectuer des pauses en cours de trajet, afin d'assurer la sécurité du Client et du véhicule et de se conformer à la réglementation en vigueur.

### **Article 8 : Bagages, effets personnels**

La quantité de bagages transportés est proportionnelle au volume du coffre à bagages du véhicule. Par conséquent, ceux-ci doivent tenir dans le coffre arrière du véhicule et être d'une taille raisonnable ne remettant pas en cause la sécurité des passagers et du chauffeur.

Les bagages ne doivent présenter aucun risque de détérioration du véhicule. Toute détérioration du véhicule sera facturée au Client.

Les bagages demeurent sous la responsabilité du Client. Les objets fragiles éventuellement présents dans les bagages demeurent sous la seule responsabilité du Client.

Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable en cas de perte ou d'oubli de bagages ou de tout autre objet dans le véhicule.

### **Article 9 : Réclamation**

Toutes réclamations éventuelles devront être formulées par écrit dans les 8 (huit) jours suivant l'exécution de la prestation par courrier recommandé avec demande d'avis de réception adressé au siège social du Vendeur.

Passé ce délai, aucune contestation ne sera prise en compte.

### **Article 10 : Cas de force majeure**

La responsabilité de la SAS La Compagnie du Faucigny ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution de la prestation ou le retard dans l'exécution de celle-ci découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

### **Article 11 : Intégralité des conditions générales**

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes conditions générales de vente serait déclarée illégale ou inopposable, par un changement de législation, ou par une décision de justice devenue définitive, la nullité ou l'inopposabilité serait strictement limitée à ladites clause, et n'affecterait en aucun cas la validité des autres stipulations.

### **Article 12 : Droit applicable en cas de litiges**

Les présentes conditions générales de ventes, ainsi que l'ensemble des rapports contractuels qui pourraient en découler sont soumises au droit français.

Dans l'hypothèse où un litige surviendrait entre le Client et le Vendeur, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable, prenant en compte les intérêts de chacune d'elles avant d'engager toute action judiciaire.

A défaut, seuls les tribunaux français seront compétents.